L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BURMAN, No 72 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 30 OCTOBRE.

Les élections municipales.

Dans la proclamation lancée le 31 août par le gouverneur de l'Etat pour les élections du premier lundi de novembre, nous voyons qu'il est question de l'Exécutif en chef, du Lieutenant-Gouverneur, de l'Auditeur des Comptes Publics, du Secrétaire d'Etat, de l'Avocat Général, du Surintendant de l'Education Publique, des Electeurs Présidentiels, des Représentants au Congrès, des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée-Générale, des Juges de District, des Avocats de District, et de tous les Officiers de district et de paroisse, mais qu'il n'y est pas dit un mot du Maire ni des Administrateurs de la ville de la Nlle-Orléans, ce qui a pu faire douter de la validité des élections municipales, à moins qu'on ne veuille comprendre par ces mots *et de tous les Officiers de paroisse* le Maire et les Administrateurs de Ville. Mais ces fonctionnaires, Maire et Représentants Municipaux, n'ont jamais été désignés sous le nom d'Officiers de Paroisse et on a toujours entendu désigné par ces mots les Shérifs, les Coroners, les Juges de Paix et les Constables, en sorte qu'il n'y a pas réellement de convocation pour l'élection du Maire et des membres du Conseil de Ville. Les Greffiers de Cour ne sont pas mentionnés non plus dans la proclamation.

Tant-il en conclure que les titulaires actuels doivent rester en place? Non. Il s'agit ici d'une élection générale et lors même que les greffiers ne seraient pas compris dans la proclamation, leur terme n'en est pas moins arrivé et ils doivent faire place à d'autres s'ils ne sont pas réélus.

La loi est ici suprême, et nous lisons dans celle de 1871 qui amende la charte de ville 1° que les élections pour le maire et les divers administrateurs de ville auront lieu tous les deux ans en même temps que l'élection pour les membres de l'Assemblée générale et qu'ils seront choisis par tous les votants dûment qualifiés de la ville de la Nouvelle-Orléans. 2 Que toutes les vacances occasionnées par mort, démission ou autrement, seront remplies par nominations du gouverneur, sujettes à l'approbation du Sénat, pourvu que si le nombre des vacances justifie les frais d'une élection la législature puisse l'ordonner dans ce but.

La section 57 d'un acte approuvé le 15 mars 1870, interdit au maire de la Nouvelle-Orléans de nommer des commissaires ou autres officiers pour tenir ou contrôler une élection quelconque, et de faire aucun acte dans la vue de tenir ou de contrôler une élection quelle qu'elle soit.

Il est de plus que les élections pour le maire et les administrateurs doivent avoir lieu tous les deux ans le même jour que les élections pour le gouverneur et les membres de l'Assemblée-générale; qu'aucune autorité n'a été confiée au Conseil de ville, ni par la charte de ville ni par la loi d'élection, pour émettre des writs d'élection et que, loin de là, il leur est positivement interdit de le faire; que par la loi d'élection de 1870, il est absolument interdit au maire et aux shérifs de se mêler en aucune manière des élections, sous peine d'amende et d'emprisonnement.

En cite, à ce propos, l'opinion du professeur Cooley qui dit dans ses commentaires sur l'interprétation de la Constitution:

"Là où le temps et le lieu d'une élection sont prescrits par la loi, tout votant a le droit de se suivre cette loi et de déposer son bulletin, au temps et au lieu désignés, quand même l'officier obligé par devoir à donner avis de l'élection aurait négligé de le faire. L'avis donné ainsi est simplement additionnel à la prescription du statut et n'est ordonné que dans le but d'une plus grande publicité; mais le droit de procéder à une élection vient du statut et non de l'avis officiel. Il a, en conséquence, été souvent établi que lorsqu'une vacance existe dans une place qui, selon la loi doit être remplie à la prochaine élection générale, dont le temps et le lieu sont fixés, et que l'avis de l'élection générale spécifie aussi la vacance qui doit être remplie, une élection en ce temps et en ce lieu, pour remplir la vacance, est valide, bien que l'avis n'ait pas été donné; et une élection pareille ne pourra être invalidée par la raison ou la preuve qu'une faible portion seulement des électeurs aura été informée actuellement de la vacance ou aura voté pour y pourvoir."

A l'appui de sa conclusion le professeur Cooley cite plusieurs décisions judiciaires rendues dans les Etats de New York, Caldiforne, Indiana, Michigan et Iowa.

En conséquence l'élection pour le maire et les administrateurs de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant été expressément fixée par la loi amendant la charte au jour de l'élection générale, est nécessairement comprise dans l'élection générale et aussi bien que l'élection pour les sénateurs, les représentants, les juges et greffiers, qui sont élus par les paroisses et districts. L'élection municipale devient donc une partie de l'élection générale et doit, bien que facultative, être tenue, contrôlée ou conduite par la même autorité sous le rapport de la forme.

Il nous semble difficile d'échapper à cette conclusion, la nouvelle charte ayant révoqué toutes les dispositions de l'ancienne relatives à l'élection des membres du Conseil et du maire. D'après la revue que nous venons de faire, il ne reste de l'élec torale pour la municipalité que celle de 1871 dont nous donnons plus haut le texte concernant le renouvellement des membres de la municipalité. Si l'on trouvait ce texte insuffisant bien qu'il soit très clair et très précis, il n'y aurait pas d'élection possible pour le maire, et les administrateurs actuels seraient maintenus dans leur fonctions, en violation de la loi qui prescrit de la manière la plus absolue leur renouvellement *biennal* par les suffrages de tous les citoyens de la ville en général, et qui indique le temps et le lieu où il sera procédé à cette élection.

C'est sans doute ainsi que l'a compris le gouverneur Warmoth, puisqu'il n'a pas même jugé à propos de le dire dans sa proclamation, et de fait la loi se tait à cet égard. Elle lui ordonne, comme devoir, de lancer sa proclamation pour une élection générale des officiers de l'Etat, des membres du Congrès, sénateurs et représentants d'Etat, etc..... mais non pour des élections de ville. Il ne pourrait le faire qu'officiellement et l'avis n'aurait ni autorité ni force. L'autorité et la force viennent ici de la loi de 1871 qui régit tout cette matière et à laquelle chacun est obligé de se conformer et gouverneur et citoyen.

—Une rencontre à l'épée a eu lieu ce matin, à Chantilly, entre MM. A. de Girardin et A. de Saint-Albin, rédacteur du *Figaro*.

La cause de cette rencontre est un soufflet donné par M. de Girardin à M. de Saint-Albin, de la façon la plus inattendue et la plus inexplicable.

Nous ignorons encore le résultat de ce duel à l'heure où nous écrivons.

—Un des rédacteurs de la *Liberté* a eu l'occasion d'entrer dans un des chalets de nécessité dû à la sollicitude de M. le préfet de la Seine pour ses administrés.

Voici la description qu'il en donne.

Ces chalets, de six mètres de longueur sur trois mètres et demi de largeur, sont de véritables constructions, d'une forme élégante. La charpente est en fer, et les angles des petites colonnettes s'élancent jusqu'à la toiture, qui est en zinc ouvragé d'un joli dessin; toutes les cloisons sont en marbres de différentes couleurs. A l'intérieur, tout est en marbre blanc, sauf les siéges, qui sont en bois d'acajou. Ces chalets, absolument divisés en deux dans le sens de la largeur, contiennent deux entrées distinctes, contiennent cinq pour les femmes, et, en outre, deux cabinets de toilette, à eau chaude, placés au milieu des chalets, qui seront chauffés pendant tout l'hiver. Le prix total de chacun d'eux est de 15,000 fr.

La soumission pour vingt ainsi a été accordée à M. Dorion, entrepreneur, lequel devra établir pour tout Paris cinquante de ces chalets, pour l'emplacement de chacun desquels il payera à la Ville la somme de 510 fr.

Voici les places choisies pour les six premiers chalets établis à titre d'essai: boulevard Beaus-Nouvelle, à l'angle de la rue d'Hauteville; place de la rue de la Madeleine, à l'angle du boulevard; place de la Bourse; place de Théâtre-Français; place de Château-d'Eau, et au milieu de la place où va être installé le Marché aux Fleurs, en face le nouvel Hôtel Dieu. Dans les quatre premiers, le prix sera de 15 centimes, et de 5 centimes dans les deux autres.

—Les journaux de Paris ont reçu, avec prière de l'insérer, la lettre suivante:

Château (Seine), le 9 octobre 1872.

Monsieur le rédacteur en chef—Voudrez-vous avoir la bonté d'annoncer que le différentiel, injure et calomnie, contre le journal *la Liberté*, à propos d'un article intitulé: *Le mariage de Tribbé Bauer*.

Il me paraît inutile d'ajouter que cet article est une odieuse invention, dont il appartient aux tribunaux de faire justice.

Veuillez, etc.,

MARIE-BERNARD BAUER,
Vicaire général honoraire, docteur en théologie, protonotaire apostolique.

—A la balle:

Un amateur examine une perdrix qu'il remet en place après l'avoir sentie.

—Je la trouve avancée, dit-il?

—Mais, monsieur, fait la marchande, puisque c'est une perdrix rouge.

Louisiane.

Correspondance de "l'Abeille."

Paroisse de Plaquemines, le 28 octobre 1872.

A entendre des étrangers que l'on rencontre ici, l'histoire serait un aide à la description de climat de la Basse-Louisiane est aujourd'hui plus doux qu'au temps de leur jeunesse. Un de mes vieux amis, qui porte gaillardement ses soixante-quinze ans, me disait l'autre jour que les hivers en commençaient à ce climat étaient plus rudes que ceux de nos jours.

Les défrichements en Louisiane ont sans doute eu l'avantage d'adoucir les hivers, et le désavantage de rendre les étés plus chauds et plus secs.

On sait que dans les pays chauds, les bois ont le mérite d'attirer les nuages, de les résoudre en pluie et d'entretenir les sources. Défricher ces bois, les eaux pluviales deviendront plus rares; l'eau ne jaillira plus des sources; l'atmosphère n'aura plus de fraîcheur; elle sera brûlante, et les malades seront à souffrir dans les régions du Canada, dont l'incendie des forêts ont affaibli les sources et l'atmosphère. La Pérse, l'Italie, la Grèce, et bien d'autres contrées ont perdu de cette manière leur heureuse température.

Dans les pays froids, les bois ont l'inconvénient d'augmenter les pluies, dont les cultivateurs n'ont pas souvent besoin, de rafraîchir l'atmosphère, qui est rarement assez chaude; mais ils ont l'avantage énorme de fermer des abris naturels contre les vents, de les abriter et de protéger ainsi les récoltes qui, sans eux, seraient forcé souvent compromises ou perdues. Ce n'est pas une raison, sans doute, pour laisser à l'état de forêts des espaces immenses; mais c'en est une pour les défricher avec prudence et pour engager les défricheurs à réserver d'épais rideaux de loin en loin, afin de briser, autant que possible, les vents qui dominent dans la contrée.

Voyons maintenant ce que rapporte l'histoire au sujet des hivers les plus rigoureux, depuis les premiers temps de l'établissement de la Louisiane:

1700.—L'hiver fut très venteux et très froid, dit Gayarré. Le vent du Nord était fait sentir très vivement pendant tout le mois de février, et avait tellement refroidi l'atmosphère, que l'eau glaçait dans les verres au lire rinçant.

1748.—Un froid excessif détruisit pour la première fois toutes les orangers.

1766.—Le 17 et le 18 janvier, il fit le froid le plus vif qu'on eût jamais éprouvé. Les orangers eurent le même sort qu'en 1748, et périrent pour la seconde fois dans toute l'étendue de la province. En face de la Nouvelle-Orléans, le fleuve fut glacé jusqu'à trente et quarante pieds de ses bords.

1772.—L'hiver fut si rigoureux qu'il détruisit les orangers pour la troisième fois.

1784.—La chaleur s'était fait peu sentir pendant l'été de 1783. En septembre, on avait vu de la gelée, et en novembre, le froid était devenu excessif. Pendant l'automne et l'hiver, il était arrivé plusieurs fois au thermomètre de Réaumur de descendre, en quelques heures, jusqu'à 3 degrés au dessous de zéro. Le 13 février 1784, le fleuve, en face de la Nouvelle-Orléans, fut couvert de glaçons en si grande quantité, que, durant trois jours, il fut impossible de le traverser et de traverser d'un bord à l'autre, ces énormes glaçons étant adhérents les uns aux autres, et se heurtant, parfois, avec un fracas étourdissant. Le fleuve les porta à la mer; et les bâtiments, naviguant à une grande distance de la côte, en rencontrèrent des blocs considérables.

1800.—L'hiver fut rude. Voici ce qu'en dit l'auteur de la "Vue de la Colonie Espagnole du Mississippi:" "Au thermomètre de Réaumur, tenu à l'ombre et dans une chambre exposée à l'action de l'air extérieur, le froid ordinaire est commun à 3 degrés de degré de congélation, au jour ouvrant, jusqu'à sept et huit degrés au-dessous, à 2 heures P.M., et le froid le plus considérable n'a fait descendre la liqueur qu'à environ deux degrés au-dessous de glace. Pendant cet hiver, j'ai vu de la glace de huit à neuf lignes d'épaisseur, ce qu'on ne voit pas souvent ici; et ce qui vraisemblablement ne sera encore plus rare, en ce pays, c'est la neige qu'on y a vu tomber en flocons, durant toute la matinée du 2 février 1800, spectacle nouveau pour bien des Créoles du pays, qui, parvenus à l'âge de vingt ans, ne se rappelaient pas, du moins, l'avoir encore jamais vu."

1811.—D. B. Warden rapporte que le froid fut excessif pendant cet hiver, le thermomètre s'étant descendu à 10 degrés au-dessous de zéro, et les bords du fleuve furent glacés.

1814.—Le froid gêla le bayou St-Jean le 23 décembre.

1817.—La neige tomba depuis le matin jusqu'à midi, et couvrit le sol d'une couche épaisse de six à neuf pouces. Quelques personnes construisirent des traîneaux à la hâte, et se promenèrent dans les rues Chartres et Royale.

1822.—Il tombe encore de la neige pendant l'hiver, et l'on alla en traîneau dans les rues de la Nouvelle-Orléans.

1825.—Un froid violent se fit sentir le 14 février, après des chaleurs d'été: les bords du fleuve furent glacés, et l'on patina sur les marais, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. Tous les orangers furent détruits: perte d'autant plus grande qu'ils constituaient le revenu principal de plusieurs petits propriétaires. Les bateliers dans leurs embarcations, des nègres dans leurs cabanes, des bestiaux dans les forêts, périrent de froid.

1835.—Il fit excessivement froid le 24 et le 25 janvier.

1839.—L'hiver fut rigoureux, surtout dans la partie Sud-Ouest de l'Etat, où le gros bétail mourut par milliers.

1857.—Le 26 février les orangers furent encore détruits.

1862.—Le 25 janvier, le thermomètre de Fahrenheit descendit à 10 degrés au-dessous de zéro. Jamais mémoire d'homme n'était jamais tombé plus bas qu'il 4 degrés au-dessous de zéro. Les bords du fleuve furent en roche glacés.

1864.—Il neigea bien fort dans la nuit du 12 au 13 janvier, et il fit très froid. Les orangers et les souches de cannes ne furent point détruits.

1868.—Le froid fut excessif le 3 et le 4 février, et tua les souches de canne, mais il ne fit aucun mal aux orangers. La récolte de sucre de cette année ne s'élève qu'à 73,966 boucauts, contre 251,127 boucauts l'année précédente.

1869.—Le froid du 7 et 8 décembre tua quelques orangers dans cette paroisse.

1871.—La température fut froide et rigoureuse le 1er et le 2 janvier, mais les orangers et les cannes ne reçurent aucun mal.

1872.—Comme on doit se rappeler, le froid fut très vif le 24 et le 25 janvier. La pluie glaçant aussi vite qu'elle tombait, et l'hiver, les orangers et les cannes ne souffrirent nullement.

ALPHA.

THÉOPHILE GAUTIER.—Théophile Gautier est mort à Paris le mercredi 23 courant. Né à Tarbes, le 31 août 1808, commença ses études dans cette ville et vint, en 1822, les continuer au collége Charlemagne. Il s'y prit de passion pour la vieille langue française, et s'y lia avec Gérard de Nerval, qui resta toujours son ami. Engagé qu'il était né pour être peintre, M. Th. Gautier, au sortir du collége, entra dans l'atelier de Rioulle; mais, découragé par la faiblesse de ses premiers essais, il se tourna vers la poésie, et devint un des partisans les plus fervents de M. Victor Hugo. Son ardeur agressive faisait de lui un des redoutables champions du romantisme dans ces luttes qui ensanglantèrent pres que le parterre des Français aux premières représentations d'*Hernani*.

En 1830, il publia un premier volume de *Poésies* qui fut suivi de la légende en vers d'*Albertus* (1832, in-12). *La France littéraire* demanda à l'auteur des articles sur les poètes du temps de Louis XIII, réunis en 1844 sous ce titre: *les Grotesques* (2 vol. in-8). Il devint des lors un des rédacteurs de ce journal avec Gérard de Nerval, qui fut successivement son collaborateur au *Figaro* (1834), à la *Revue de Paris*, à l'*Artiste*, à la *Charte de 1838*, enfin à la *Presse* (1836). C'est lui qui, pendant vingt ans, signe, dans le journal de M. Girardin, les articles d'art et les comptes rendus des théâtres, tout en prêtant le concours de son nom ou de sa plume à d'autres publications, particulièrement à la *Revue des Deux Mondes*, au *Musée des Familles*, etc.

En 1858, M. Th. Gautier fit paraître un nouveau poème, *la Comédie de la Mort* (in-8) une des ses productions les plus originales. Il a aussi écrit des romans, dont les principaux sont: *les Jeunes France* (1833, in-8); *Mademoiselle de Maupin* (1835, 2 vol. in-8); dont la préface fit tant de bruit pour ses hardiesses en morale et en critique; *Fortunio* (1838, in-8); *une Larme du Diable* (1839, in-8); *les Roués innocents*, et *Militona* (1847); puis, en 1852, *la Nouvelle* (1845, in-18) enfin un roman annoncé il y a plus de vingt ans et achevé récemment: *le capitaine Fracasse* (1863, 2 vol. in-18). Ses drames et ses vaudevilles, composés en collaboration: *la Juive de Constantine* (1846); *le Tricorne enchanté* (1845); *le Voyage en Espagne* (1843); ont eu peu de succès; mais il a écrit des ballets célèbres: *Giselle* (1841), *la Péri* (1843), *Gemma* (1854), *Sacountala* (juillet 1858). Ses pièces complètes, à l'exception des *Embrasses* et *Comédies*, publiées en 1868, ont été réunies en un volume (1863, in-12).

Pendant la période de sa collaboration à la *Presse*, M. Th. Gautier, se livrant à un voyage et consignant le résultat de ses courses en Espagne, en Orient et en Italie dans la *Tra los montes* (1843, 2 vol. in-8); *Zigzags* (1845, in-8); *Constantinople* (1854); *Italia* (1852). Il avait commencé, en 1849, avec MM. Charles Blanc et Jeanron, l'*Histoire des Peintres*, continuée par M. Blanc. A la suite de trois voyages en Russie, il a publié avec M. Richelourg et sous le patronage de l'empereur Alexandre II: *Trésors d'art de la Russie ancienne et moderne* (1862-1863, livraisons 1-5, avec planches héliographiques, in-fol.). En 1856, M. Théophile Gautier est passé de la *Presse* au *Moniteur*, comme directeur du feuilleton littéraire, dans lequel il se réserva la critique des théâtres; il a été, en outre, rédacteur en chef de l'*Artiste*.

THÉOPHILE GAUTIER.—Théophile Gautier est mort à Paris le mercredi 23 courant. Né à Tarbes, le 31 août 1808, commença ses études dans cette ville et vint, en 1822, les continuer au collége Charlemagne. Il s'y prit de passion pour la vieille langue française, et s'y lia avec Gérard de Nerval, qui resta toujours son ami. Engagé qu'il était né pour être peintre, M. Th. Gautier, au sortir du collége, entra dans l'atelier de Rioulle; mais, découragé par la faiblesse de ses premiers essais, il se tourna vers la poésie, et devint un des partisans les plus fervents de M. Victor Hugo. Son ardeur agressive faisait de lui un des redoutables champions du romantisme dans ces luttes qui ensanglantèrent presque le parterre des Français aux premières représentations d'*Hernani*.

En 1830, il publia un premier volume de *Poésies* qui fut suivi de la légende en vers d'*Albertus* (1832, in-12). *La France littéraire* demanda à l'auteur des articles sur les poètes du temps de Louis XIII, réunis en 1844 sous ce titre: *les Grotesques* (2 vol. in-8). Il devint des lors un des rédacteurs de ce journal avec Gérard de Nerval, qui fut successivement son collaborateur au *Figaro* (1834), à la *Revue de Paris*, à l'*Artiste*, à la *Charte de 1838*, enfin à la *Presse* (1836). C'est lui qui, pendant vingt ans, signe, dans le journal de M. Girardin, les articles d'art et les comptes rendus des théâtres, tout en prêtant le concours de son nom ou de sa plume à d'autres publications, particulièrement à la *Revue des Deux Mondes*, au *Musée des Familles*, etc.

En 1858, M. Th. Gautier fit paraître un nouveau poème, *la Comédie de la Mort* (in-8) une des ses productions les plus originales. Il a aussi écrit des romans, dont les principaux sont: *les Jeunes France* (1833, in-8); *Mademoiselle de Maupin* (1835, 2 vol. in-8); dont la préface fit tant de bruit pour ses hardiesses en morale et en critique; *Fortunio* (1838, in-8); *une Larme du Diable* (1839, in-8); *les Roués innocents*, et *Militona* (1847); puis, en 1852, *la Nouvelle* (1845, in-18) enfin un roman annoncé il y a plus de vingt ans et achevé récemment: *le capitaine Fracasse* (1863, 2 vol. in-18). Ses drames et ses vaudevilles, composés en collaboration: *la Juive de Constantine* (1846); *le Tricorne enchanté* (1845); *le Voyage en Espagne* (1843); ont eu peu de succès; mais il a écrit des ballets célèbres: *Giselle* (1841), *la Péri* (1843), *Gemma* (1854), *Sacountala* (juillet 1858). Ses pièces complètes, à l'exception des *Emaux et Camées*, publiés en 1868, ont été réunies en un volume (1863, in-12).

Pendant la période de sa collaboration à la *Presse*, M. Th. Gautier, se livrant à un voyage et consignant le résultat de ses courses en Espagne, en Orient et en Italie dans la *Tra los montes* (1843, 2 vol. in-8); *Zigzags* (1845, in-8); *Constantinople* (1854); *Italia* (1852). Il avait commencé, en 1849, avec MM. Charles Blanc et Jeanron, l'*Histoire des Peintres*, continuée par M. Blanc. A la suite de trois voyages en Russie, il a publié avec M. Richelourg et sous le patronage de l'empereur Alexandre II: *Trésors d'art de la Russie ancienne et moderne* (1862-1863, livraisons 1-5, avec planches héliographiques, in-fol.). En 1856, M. Théophile Gautier est passé de la *Presse* au *Moniteur*, comme directeur du feuilleton littéraire, dans lequel il se réserva la critique des théâtres; il a été, en outre, rédacteur en chef de l'*Artiste*.

Causerie Scientifique.

Ce qu'il faut détruire au jardin.

Deuxième, aux âmes sensibles et aux amateurs de salades.

Celles-ci, nous, Pommes plus volontiers aux amis des fruits et des fleurs pomeycetales; mais nous sommes trop attachés à la vérité pour cacher aux uns et aux autres qu'à peu d'exceptions près, leurs ennemis sont les mêmes et qu'ils doivent

Notre revue des quadrupèdes épulsés dans leurs représentants les plus ordinaires, nous allons passer naturellement au monde des oiseaux. Parmi ceux-ci, l'homme compte plus d'amis que d'ennemis, sans contredit, et nous nous en rapportons au gourbis, mais ce même homme fera bien de considérer et d'étudier attentivement les oiseaux de ces amis, dont la classe est, hélas! souvent peu tranchée d'avec celle des ennemis.

Le but de cette étude, que nous recommandons instamment, n'est que vie à vie du jardin, les ennemis sont tranchement nuisibles, et cela, sans espoir de conciliation; les amis n'obéissent qu'à la pression de leurs besoins, ne travaillent au contraire, qu'en volontaires, n'y dédiez à temps perdu, à leur aise, malheureusement, ou très souvent ne font le bien qu'en ce sens qu'ils n'occupent pas le mal. Révolutions pas, enfin, les mêmes, nombreux, aux amis. J'appelle ainsi ceux dont les services compensent à peu près les dépréciations.

De l'incertitude de ces divisions, on doit s'attendre à voir naître des opinions fort opposées sur l'utilité ou le danger des oiseaux. Pour le jardinier de la campagne, qui n'y regarde pas de bien près, l'oiseau est un ennemi.

—Ah! mes pauvres cerises! oh souteille!

—Qui a dévoré le raisin de mes treilles, l'an dernier?

—Hélas! hélas! tous les ans, mes pois verts disparaissent avant d'avoir pu lever.

Tous, tous ont un grief contre la gent emplumée.

Les uns se plaignent du moineau, effronté pillard; les autres des grives et des mésanges, ce dernier, des pipeaux, amoureux rouculeurs, qui viennent cueillir leurs pois à mesure qu'ils les confient à la terre; tous, tous se plaignent.

Nous sommes forcés d'en convenir: il y a du vrai dans tout cela. Il y a du vrai. Au point de vue étroit du cultivateur, sa plainte est le plus souvent juste.

Aveu le moineau que son voisin mange son salade, les grives du pipeau, dont lui sapin mange pas, tuère; peu importe que le moineau dévore autant de chenilles que de fruits rouges..... il a chenilles chez lui! Pourquoi souffrirait-il un dégât apparemment que rien ne compense?

Tout cela est vrai, est juste aussi, mais tout cela n'oque vue le solidarité humaine est encore inconnue dans les campagnes, ajoutons, autant que dans les villes! et que, vraiment, pour un peuple soi disant civilisé, nos lois sont barbares et mal faites.

Nous n'en dirons pas moins à l'horticulteur, avec la conviction la plus profonde: Ecoutez les oiseaux, ne les tuez pas!

Ne tuez pas votre plus précieux auxiliaire, celui sans lequel vos travaux seraient, chaque jour, réduits à néant!

L'insecte! Voilà le fléau qui peut annoncer la vie de l'homme sur la terre!..... l'insecte, dont le contre-poids naturel est uniquement l'oiseau.

Ce plaidoyer que nous recommençons rapidement ici, ce plaidoyer pour l'oiseau a besoin d'être fait et refait sans cesse. Il se trouve en tête de cette série de vérités qu'on ne saurait trop répéter pour les forcer à entrer dans la tête des masses cerolles n'y entrent que bien lentement, heureusement pour l'oiseau, pour lui, pour nous, pour, plus, demain ou après demain, un autre siècle, vraisemblablement. Ne nous laissons point. Voilà la vérité du sentiment populaire: suivant l'oeil de l'homme sur ses véritables intérêts, et, malgré cela, éprouvant tant de difficultés à s'introduire, à se répandre.

M. Prudhomme l'a dit quelque part on a dû le dire. Si j'étais gouvernement, une des belles choses que je ferais.....

Si j'étais gouvernement, moi, je n'irais pas chercher bien loin un moyen d'être utile à tout le monde. Je le prendrais là où il est..... sous la main!

Je commanderais le *respect absolu* des petits oiseaux.

Quand je dis *petits*, il pourrait bien arriver, au moins jusqu'à ce que des expériences décisives fussent faites, que je défendisse de tuer toute espèce d'oiseaux. Après, nous verrons.

C'est qu'en vérité, notre pauvre humanité a bien peu marché du côté du bon sens et beaucoup perdu de temps à des choses certainement moins utiles, — par exemple, à inventer moins d'outils perfectionnés pour se casser la tête, — ce qui fait qu'aujourd'hui elle est à mille lieues d'où elle pourrait être. Nous ne savons rien, rien, même de ce qui se passe sous nos yeux.

Comprend-on, par exemple, que le pauvre, c'est-à-dire l'homme le plus directement intéressé en ces matières, soit encore aujourd'hui, fier de tuer et de clouer à sa porte quelque hibou, quelque chouette, quelque un, en un mot, de ces excellents oiseaux de nuit qui ne vivent que pour lui rendre service!

Quant au citadin, le massacre général est organisé et autorisé, tous les ans, au commencement de la chasse, chez nous; chez certains peuples voisins, le massacre dure toute l'année; ce qui, au point de vue de la civilisation, est certainement un progrès que nous devons envier.

Le chasseur français, artiste, dès par la loi, au août et septembre, doit trouver du gibier, c'est évident, et même urgent; il lui en faut. Il a payé pour cela. Adieu le faisan, de perdrix, et tous ces gibiers, mais enfin douées d'une chair abondante et délicate, il frappera indistinctement tout. Peu lui importe. Il lui aura acétéblement les fauvettes que les rouge-gorge, le gobe-mouche que les bergeronnettes ou le bitrondelle!

Et pourquoi ces meurtres?

Pour récolter une bouchée de viande souvent médiocre.

Mange le bœuf, homme, et laisse les petite oiseaux vivre en paix. Mange le bœuf: c'est surtout pour eux que je plaidis; parmi les gros, je t'en abandonnerai quelques uns. Mais je n'en vendrai pas, parce que leur chair détestable ne compense pas les peines pour les atteindre. Mange le bœuf: mange le mouton! Ce sont la machines à transformer le règne végétal à tou profit; mais laisse en paix l'oiseau, surtout l'oiseau insectivore. Ceci est machine à sauver le végétal de l'insecte, le végétal, sans lequel, homme, tu ne vivrais point.

Que les cultivateurs ne perdent donc jamais de vue cette vérité démontrée par l'expérience: les oiseaux, même les plus absolument frugivores ou granivores, sont *toujours* insectivores à leurs heures, c'est-à-dire pendant la saison où ils nourrissent leurs petits. Par conséquent, en ne tuant que, par leur genre de vie habituel, ceux-ci seront nuisibles, il faudrait, pour être juste, établir une sorte de compensation à leur profit, puisqu'ils deviennent utiles pendant les jours de l'année où l'insecte nuisible de leur ennemi, ou, pour mieux dire,